

TOURISME MAURICIE - RÈGLEMENTS DE CONCOURS ET ACCEPTATION DE LOT

1. Conditions particulières du concours

- **Nom du concours, ci appelé « concours » :** Concours mise à jour de vos intérêts dans l'infolettre touristique
- **Durée du concours :** Le concours se débute le 3 septembre 2026 à 10h et se termine le 15 septembre 2026 à 23h59. Toute participation reçue après la fin de la période du concours ne sera pas admissible.
- **Lot à gagner, ci appelé « lot » :** Le lot consiste en un forfait pour 2 personnes au Baluchon Éco-villégiature comprenant : Une nuitée en chambre classique, un déjeuner gourmand, un souper table d'hôte gastronomique 3 services, le service aux repas et le passeport plein air et l'accès à diverses installations et activités du site.
- **Modalités du tirage :** Le gagnant sera déterminé par un tirage au sort parmi toutes les personnes admissibles ayant rempli le formulaire d'intérêt à l'infolettre durant la période de ce concours.

2. Organisation et durée du concours

Le concours est organisé par *Tourisme Mauricie* situé à Trois-Rivières. Les modalités particulières de chaque concours, incluant la période de participation, le mode de participation, la description des lots et le nombre de gagnants, sont précisées dans les communications officielles propres à chaque concours.

3. Admissibilité

Ce concours est ouvert aux résidents du Québec âgés de 18 ans et qui sont abonnés à l'infolettre de *Tourisme Mauricie* au moment de leur participation et qui ont reçu l'invitation à remplir le questionnaire d'intérêt. Les employés de *Tourisme Mauricie*, leurs partenaires, agences de publicité et de promotion, les membres de l'organisation, les membres du conseil d'administration, ainsi que leur famille immédiate ne peuvent pas participer.

4. Mode de participation

Pour participer, les participants doivent respecter les modalités indiquées dans les communications officielles du concours ainsi que les conditions d'admissibilité applicables. Toute participation incomplète, frauduleuse, illisible ou non conforme pourra être rejetée à la seule discrétion des responsables du concours.

5. Critères de participation

Sauf indication contraire dans les modalités du concours, chaque participant ne peut participer qu'une seule fois par concours.

6. Tirage au sort

Le gagnant sera sélectionné de manière aléatoire parmi toutes les participations admissibles aux dates de concours et pour la durée de la promotion et selon l'outil de tirage déterminé pour le lot.

7. Description des lots

La valeur et le contenu exact de chaque lot seront indiqués dans les détails du concours concerné.

8. Conditions de réclamation du lot

Le gagnant sera contacté par courriel avec tous les détails relatifs à son lot. Le gagnant devra accepter le lot tel qu'il a été attribué, sans possibilité de modification ni de compensation en cas de non-utilisation. Une fois le lot attribué, le gagnant est responsable de toutes les démarches nécessaires à sa réclamation et à son utilisation, ainsi que de toute dépense non expressément incluse dans le lot.

Le lot inclut uniquement les éléments précisés dans sa description et sera limité à ce qui est explicitement mentionné comme inclus. Pour les produits comestibles, le gagnant déclare qu'il est apte à recevoir ce lot, en toute condition, que ce soit pour des allergies, intolérance ou autres facteurs l'empêchant de se prévaloir du lot remis.

Le gagnant sera contacté par courriel et devra confirmer l'acceptation de son lot en répondant au courriel officiel d'annonce de sélection au tirage et en retournant le présent formulaire dûment signé dans un délai maximal de **cinq (5) jours**. Passé cette date, le lot pourra être attribué à un autre participant, sans réclamation possible de lots

9. Conditions de réservation et disponibilité

Certains lots peuvent être soumis à des conditions de réservation, de disponibilité ou d'utilisation déterminées par les établissements, fournisseurs ou partenaires concernés. Il est de la responsabilité du gagnant de communiquer avec le fournisseur du lot et de prendre les dispositions nécessaires dans les délais prescrits, le cas échéant. Tourisme Mauricie recommande d'effectuer toute réservation le plus tôt possible afin d'optimiser les disponibilités. Tourisme Mauricie ne pourra être tenue responsable de l'indisponibilité d'un service ni intervenir dans le processus de réservation ou de réclamation du lot.

10. Dates d'exclusion

Certains lots peuvent être soumis à des restrictions de dates, notamment durant les périodes de haute saison, les jours fériés, et les vacances. Les gagnants devront respecter ces restrictions en fonction des disponibilités des partenaires présent dans les lots et séjours remis. Si le lot comprend des modalités d'expiration, il est de la responsabilité du



gagnant de le réclamer avant la date d'expiration. Aucune compensation ne sera donnée, le cas échéant.

11. Non-transférabilité et non-échangeabilité des lots

Les lots ne sont ni transférables ni échangeables contre de l'argent ou d'autres services. Toute tentative de transfert ou de revente non autorisée entraînera l'annulation du lot.

Les gagnants ne peuvent se servir de ces lots pour en faire la promotion au bénéfice d'une autre organisation, ou en son nom personnel ou même utiliser le nom de Tourisme Mauricie, La Mauricie ou les organisation présente dans les lots remis, sous peine d'annulation immédiate du séjour ou lot en question. Seules les publications de remerciement sont autorisées.

12. Valeur et couverture des lots

Chaque lot comprend uniquement les éléments mentionnés dans sa description. Toutes les dépenses additionnelles, telles que pourboires, assurances, ou activités supplémentaires, sont à la charge du gagnant.

13. Conditions de participation aux activités

Certain lot peuvent comporter des restrictions d'âge, de santé, ou de niveau physique. Les gagnants sont responsables de s'assurer qu'ils répondent aux critères nécessaires pour bénéficier du lot qui lui est attribué.

14. Responsabilités et assurances

Le gagnant est responsable de prendre toutes les mesures nécessaires relativement à l'utilisation de son lot, y compris souscrire à une assurance voyage ou médicale pour la durée de son séjour, si nécessaire. *Tourisme Mauricie* décline toute responsabilité en cas d'accident, perte, ou blessures survenues pendant le séjour.

15. Limites géographiques et transport

Sauf indication contraire dans la description du lot, tous les frais liés à la réclamation, à l'obtention, à l'utilisation du lot demeurent à la charge du gagnant. Ceux-ci peuvent comprendre, sans s'y limiter, les frais de transport, de déplacement, de livraison, d'hébergement, de repas, d'assurances ou toute autre dépense personnelle. Le gagnant est responsable de prendre les dispositions nécessaires afin de bénéficier de son lot.

16. Conditions de report ou d'annulation

Certains lots peuvent être soumis à des conditions de report, de modification ou d'annulation. En cas de circonstances hors du contrôle de Tourisme Mauricie ou du fournisseur du lot, notamment en raison des conditions météorologiques, d'une fermeture, d'un cas de force majeure ou de toute autre situation imprévue, le lot ou les modalités d'utilisation pourraient être modifiés, reportés ou annulés. Tourisme Mauricie ne pourra



être tenue responsable de telles situations et n'est pas tenue de remplacer, de rembourser ou de compenser le gagnant. Les frais ou modalités de remplacement ou de reprises deviennent la responsabilité du lieu touristique concerné par le report ou l'annulation ou la modification.

17. Utilisation des informations personnelles

Les informations recueillies dans le cadre de ce concours seront utilisées uniquement pour l'administration et la durée de celui-ci. En participant à ce concours, vous acceptez d'être contacté si vous êtes un des gagnants de l'un de nos lots et vous acceptez également nos conditions d'utilisation et politique de confidentialité.

[confidentialite.pdf](#)

18. Acceptation des règles

En participant à ce concours, chaque participant accepte de se conformer aux règlements de ce concours de Tourisme Mauricie, ci appelé « Règlement de concours et acceptation de lots »

19. Responsabilités

Tourisme Mauricie n'est pas responsable de toute défaillance technique, de tout dommage, de toute perte ou de tout retard survenu lors de la participation au concours.

20. Modification ou annulation du concours

Tourisme Maurice se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce concours sans préavis si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent.

21. Signature et acceptation des règlements

En signant ci-dessous, je confirme avoir lu et compris les règlements du concours. J'accepte de m'y conformer et reconnais que les décisions de *Tourisme Mauricie* sont finales et sans appel.

☐ J'accepte les conditions du concours et j'ai pris connaissance de l'entièreté du document

☐ J'accepte les conditions de confidentialité



Signature du gagnant : _____

Nom complet (en majuscules) : _____

Date : _____



**La
Mauricie**